



Un pays en meilleure santé commence au travail.

PartenaireSanté regroupe des entreprises, des organismes de bienfaisance du secteur de la santé, ainsi que les patients et les familles qu'ils soutiennent autour d'un objectif commun : améliorer la vie des personnes atteintes d'une maladie grave partout au pays.

Ce document explique comment les employés peuvent appuyer les efforts de PartenaireSanté par le biais d'une campagne de collecte de dons en milieu de travail.

Les 20 organismes du domaine de la santé que vous soutiendrez



1.

Don par déduction salariale

Définition : Permet aux employés de venir en aide aux organisations caritatives par le biais d'une déduction automatique directement sur leur salaire.

Utilité : Cette approche simplifie les dons de bienfaisance pour les employés en leur permettant de faire un don unique ou d'étaler leurs contributions sur chacune de leur paie pendant l'année. La formule automatise le processus de don et se reflète sur les feuillets T4 des employés, ce qui permet des déductions fiscales directes.

* Pour les organisations ayant des retraités, des retenues salariales peuvent être prévues chaque mois en tenant compte des pensions ou des paiements de retraite versés aux personnes désireuses de contribuer.

2.

Don par carte de crédit

Définition : Les donateurs peuvent appuyer les efforts de PartenaireSanté en faisant un don ponctuel par carte de crédit ou en mettant en place des paiements mensuels récurrents. Les donateurs ponctuels reçoivent immédiatement un reçu aux fins d'impôt par courrier électronique, tandis que les donateurs mensuels précisent le montant de leur don, qui sera automatiquement prélevé chaque mois.

Utilité : Un don ponctuel par carte de crédit offre un soutien immédiat, pratique et flexible, permettant aux donateurs de contribuer rapidement et en toute sécurité, sans engagement à long terme. Les dons mensuels par carte de crédit permettent d'étaler les contributions dans le temps, offrant ainsi un soutien à plus long terme.

Faire un don en perpétuité

Une façon durable de redonner.

Créez un impact continu en mettant en place un don qui se poursuit indéfiniment. Votre contribution est traitée automatiquement de façon récurrente, assurant un soutien constant au collectif PartenaireSanté, sans avoir à la renouveler chaque année.

3.

Don de jours ou heures de congés

Définition : Les employés peuvent faire don d'une partie de leurs jours ou heures de congés accumulés durant l'année, jusqu'à un maximum approuvé au préalable par l'employeur, à titre de contribution à un organisme de bienfaisance. Ces jours ou heures de congés sont ensuite convertis en valeur monétaire comme don de bienfaisance.

Utilité : Cette option de don flexible permet aux employés de soutenir des causes qui leur tiennent à cœur, sans verser de contributions financières directes. Elle aide aussi les organisations à gérer et à réduire la responsabilité des congés payés non utilisés.

Comment fonctionne le don d'heures de vacances :

Les employés donnent des jours ou heures de congés non utilisés. PartenaireSanté fournit la liste des promesses de dons à l'employeur pour vérification. L'employeur confirme les jours ou heures des congés non utilisés, calcule leur valeur monétaire et envoie le total à PartenaireSanté pour les inclure dans le total de la campagne.

* Veuillez noter que tous les dons de jours ou heures des congés sont soumis aux politiques et à la discrétion des organisations individuelles. Les dons doivent respecter les règles et règlements désignés et faire l'objet d'une approbation formelle avant que tout don monétaire ne soit complété.